

Déclaration de la CGT Educ'action au CTM du 03/10/19

Tout au long de l'année scolaire 2018/2019, les personnels du ministère de l'Éducation se sont mobilisés contre des réformes structurelles qui modifient notre école, accentuent le tri social et génèrent une perte de sens de nos métiers.

À l'appel de la CGT Educ'action notamment, nos collègues se sont mobilisés contre la réforme de la voie professionnelle, puis cela a été au tour des lycéens de mener la lutte contre la réforme du lycée au mois de décembre, ce qui a entraîné le blocage de plusieurs centaines de lycées et une répression policière disproportionnée contre nos élèves.

Au printemps 2019, le rejet de la loi « pour une École de la confiance » a été à l'origine d'un mouvement dont l'ampleur a été considérable, notamment dans le premier degré, contre la mise en place des EPSF. Cette lutte a d'ailleurs permis, au moins temporairement, de donner un coup d'arrêt à la mise en place de ce dispositif.

Au mois de juin les personnels des lycées et des lycées professionnels ont repris la mobilisation contre les réformes des lycées. Cette lutte a abouti à des appels à la grève pendant la correction du bac et ils ont été suffisamment forts pour perturber de façon significative la tenue des examens.

Si les organisations syndicales ont été reçues dès la rentrée, ces échanges n'ont permis aucune inflexion ni aucun ralentissement dans le déploiement des réformes.

La proposition faite aux organisations syndicales de participer à 3 comités de suivis de mise en œuvre des réformes que nous avons combattue, et que nous combattons encore ne correspond en rien à une évaluation susceptible de remettre leurs applications.

C'est pour cette raison que la CGT Educ'action a décidé sans ambiguïté de ne pas participer à un processus qui ne pourra permettre d'améliorer les conditions de travail des personnels et d'études des élèves que de façon marginale.

La loi de transformation de la Fonction publique constitue pour la CGT, une offensive sans précédent, contre le statut général des fonctionnaires et modifie considérablement les principes sur lesquels il a été construit en 1946.

Cette loi induit un changement de logique du statut général des fonctionnaires et une perte de droits sociaux, sans équivalent dans la fonction publique, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La contractualisation des personnels sur des missions pérennes de services publics et les modifications dans le fonctionnement des commissions administratives paritaires vont changer en profondeur la nature même de nos services publics.

La quasi-impossibilité de corriger les erreurs de l'administration, préjudiciable aux personnels sera effective. Seules les lignes directrices de gestion seront présentées en comité technique (ministériel et académique). Cette disposition à elle seule traduit la volonté idéologique du gouvernement d'utiliser l'individualisation des carrières pour détruire tous les cadres collectifs de gestion dont le rôle était d'assurer un minimum d'équité et de transparence dans la gestion des personnels, c'est la porte ouverte à toutes les dérives.

Ce nouveau dispositif ne signifie rien d'autre que la fin de l'égalité de traitement entre les agents et celle de la transparence de gestion des carrières des personnels, même si celle-ci n'était pas parfaite.

Après le Code du travail, la sécurité sociale, l'assurance chômage, le statut général des fonctionnaires c'est notre système de retraites qui sera remis en cause dans les prochaines semaines. La logique profonde du système par points est de contraindre le plus grand nombre à travailler toujours plus longtemps pour une pension plus faible, un tel système représenterait une régression majeure pour l'immense majorité des salariés de ce pays.

Il faut noter au passage que le mode de calcul sur un salaire moyen revient à dissocier la pension d'un agent, du grade qu'il détient 6 mois avant son départ en retraite, ce qui sape un des fondements de la Fonction publique de carrière et donc de tous nos statuts particuliers. Au ministère de l'Éducation nationale, les personnels seront doublement pénalisés, à cause du mode de calcul qui ne se fera plus sur le salaire des 6 derniers mois, mais sur l'ensemble de la carrière, et en raison de l'intégration des primes dans le calcul. Les calculs que nous avons effectués sur la base du rapport Delevoye montre que les enseignants pourraient perdre plusieurs centaines d'euros (plus de 20 % en moyenne) sur leur pension, même en travaillant plus longtemps, nous subirons mécaniquement une perte par rapport au système actuel.

Pour les personnels enseignants, l'application des éléments de la réforme qui ont été portés à notre connaissance serait catastrophique, l'ampleur du problème a d'ailleurs entraîné le gouvernement à engager des discussions sur les rémunérations, mais il est probable que celles-ci ne soient abordées que sous l'angle indemnitaire.

La question des retraites est intimement liée à la répartition des richesses produites dans le pays. La paupérisation des fonctionnaires, en raison notamment du gel de la valeur du point d'indice ; pose en réalité avec acuité cette question.

Pour la CGT Éduc'action, une réelle prise en compte de l'urgence salariale passe d'abord par une revalorisation de la valeur du point d'indice de la Fonction publique et par une refonte des grilles de salaires des personnels pour une vraie reconnaissance de nos métiers.

Face à de tels enjeux, l'organisation d'une réponse interprofessionnelle va se construire et la CGT y prendra toute sa part.

Notre capacité à défendre nos retraites sera d'une importance cruciale pour le développement d'un syndicalisme capable de défendre les conquies sociaux pour redonner aux salarié.es l'espoir qu'il est possible de construire, par l'action collective, une société plus juste.

Pour terminer ce propos liminaire, nous souhaitons évoquer plusieurs points qui nous permettront d'avoir des informations sur plusieurs sujets.

L'incendie de Lubrizol a conduit à la fermeture de 237 écoles dans l'agglomération de Rouen, 194 établissements scolaires ont dû subir des opérations de nettoyage. Au-delà des errements de la communication académique, nous tenons à alerter le ministre sur les difficultés persistantes dans les conditions d'exercices des personnels et d'études des élèves, suite à cet évènement dramatique.

Nous nous sommes aussi adressé à la DGRH sur la situation des AESH sur la méthode de calcul employée par les académies, sur la répartition entre temps d'accompagnement et activités connexes, sur le non-respect de la mise en place de contrats 3 ans. Alors que la circulaire avait pour objectif l'harmonisation et l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des AESH, nous ne pouvons que constater un nombre inquiétant de pratiques académiques abusives depuis la rentrée. Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires afin de rétablir les AESH dans leurs droits.

Nous souhaitons aussi pouvoir nous adressé à tous nos collègues AESH par l'utilisation des listes OSTIC.

Nous le faisons auparavant, nous demandons à la DGRH la création d'une liste AESH dissociée de celle des AED.

Enfin, nous attirons l'attention du ministre sur les situations d'extrême souffrance au travail dont souffrent un nombre croissant de collègues dans ce ministère.

Les réformes et les restructurations à marche forcée, les pressions de la hiérarchie ou les méthodes de management aliénantes remettent parfois en cause le sens même de nos métiers.

Ce sont toutes ces souffrances quotidiennes qui sont insupportables et l'Institution a la responsabilité de les prendre en compte et d'apporter des réponses concrètes pour prévenir d'autres drames.